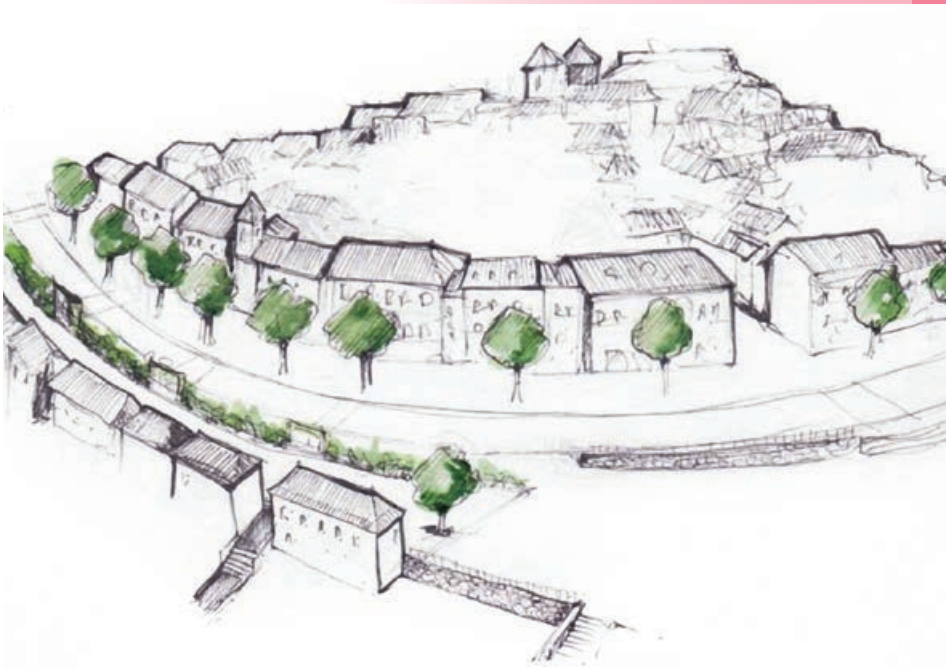


Bien vivre à Gourdon

JOURNAL MUNICIPAL
n°4 | septembre 2017



Pendant les travaux la vie continue

Ces huit prochains mois verront la réalisation du chantier du Tour de ville, dans sa partie la plus commerçante (voir Pages 4 et 5).

Au-delà des contraintes des travaux, la fréquentation de nos commerces ne doit pas faiblir, **soyons tous solidaires dans cette étape à franchir !**

À cet effet, un parcours piétonnier sécurisé sera mis en place et un référent chantier sera identifié et identifiable pour les personnes qui rencontreraient des difficultés. À moins de 3 minutes du Tour de ville, le parking, avenue des Pargueminiers, d'une capacité de 36 places, est opérationnel. Celui du Foirail compte 150 emplacements. À noter que le mois de décembre verra l'arrêt temporaire des travaux pour permettre les achats de Noël. Les marchés et foires restent en leur lieu habituel. Des animations sont prévues pour valoriser les savoir-faire de nos commerçants.

Le projet est visible dans la salle des mariages de la Mairie (s'adresser à l'Etat-Civil) et sur le chantier. **BG**



Le mot du maire

IN MEMORIAM

Cet été aura particulièrement endeuillé notre commune. C'est d'abord le décès de Catherine Schollaert, professeur de piano et directrice de l'École municipale de musique. Sa disparition prématurée a plongé dans la tristesse ses petits élèves, ses collègues et les élus.

Puis le drame de l'église des Cordeliers : ce qui devait être un moment festif et de partage a tourné au cauchemar. La jeune Barbara Weldens, chanteuse de talent, a perdu la vie, victime d'une électrocution, pour des raisons, à ce jour, non déterminées. Nos pensées vont à ces deux familles dans la peine.

J'adresse mes remerciements aux services de l'Etat, des pompiers, de la gendarmerie, de l'hôpital et des services de la mairie dont le soutien a été sans faille dans la gestion de ces moments difficiles.

Marie-Odile Delcamp

SOMMAIRE

PAGE 2 | LES FINANCES

PAGE 3 | NOTRE PATRIMOINE

PAGE 4/5 | LES GRANDS TRAVAUX

PAGE 6/7 | AU QUOTIDIEN

PAGE 8 | BIEN VIVRE ENSEMBLE

Journal d'information de la ville de Gourdon,
Édité par la ville de Gourdon, Place Saint-Pierre
BP 30017 - 46300 Gourdon - Tél. 05 65 27 01 10
Directrice de la Publication : Marie-Odile Delcamp
Rédaction : équipe municipale
Création & mise en page : Jérôme Soleil Graphiste
Photos : Ville de Gourdon
Impression : Edicausse / Imprimé sur papier recyclé
avec des encres d'origine végétale / ISSN : en cours



Compte administratif 2016

Le compte Administratif 2016 fait apparaître un résultat positif hors reprise de résultats de **336 445 euros**, en légère baisse par rapport à 2015 [- 28 056 euros]. Malgré la baisse de dotation de l'État [- 184 272 euros], et la volonté municipale de ne pas augmenter la pression fiscale, notre effort de gestion a porté principalement sur une rationalisation de nos dépenses, *faire aussi bien avec moins de moyens*.

Nos dépenses de gestion courante, comparées à 2015, baissent de **194 129 euros**.

Nos dépenses réelles, incluant les charges financières, baissent de **207 075 euros** (4,38%)

DÉPENSES

	Charges à Caractères Général	Personnels & Assimilé	Atténuation de Produits	Autres Charges	Charges financières	Charges Exceptionnelles	Dépenses Réelles
2015	1 375 696	2 442 725	137 905	479 762	347 751	50	4 783 889
2016	1 241 285	2 429 779	165 011	405 882	323 532	11 324	4 576 813

Nos recettes s'élèvent à 4 979 437 euros, [-178 419 euros par rapport à 2015].

Cette baisse conséquence de la baisse des dotations et des impôts et taxes [- 294 500 euros] est pondérée par une augmentation sensible des produits des services [+ 106 031 euros].

La gestion 2016 nous permet de dégager une capacité d'autofinancement de 278 044 euros, supérieure de 113 253 euros à celle réalisée en 2015.

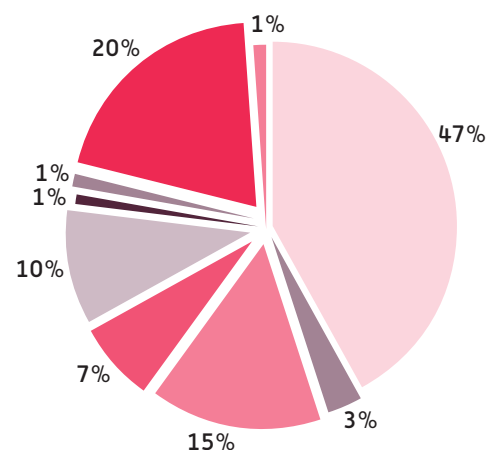
RECETTES

	Atténuation de charge	Produits des services et des domaines	Impôts & taxes	Dotations et participations	Autres produits	Total gestion des services
2015	106 347	319 277	3 195 102	1 408 674	128 454	5 157 854
2016	130 905	425 308	3 094 874	1 224 401	103 947	4 979 435

En 2016 le total des dépenses de la commune s'est élevé à 4 775 473 euros.

COMMENT A ÉTÉ UTILISÉ CET ARGENT, QU'A-T-IL SERVI À FINANCER ?

Le diagramme ci contre vous en apporte un exemple :



► **Les Services généraux** (opérations financières, charges financières, Administration générale, Fêtes et cérémonies, aides aux associations, cimetières) **4,2%** soit 2 016 805 euros.

► **La Sécurité** (Police municipale, service d'incendie) **3%** soit 157 983 euros.

► **Les Écoles** (Ecole Maternelle, primaire, restaurant scolaire) **15%** soit 727 563 euros.

► **La Culture** (École de musique, cinéma, patrimoine culturel) **7%** soit 328 589 euros.

► **Sport & Jeunesse** : (Stades, gymnases, salles de sports, piscine, ALSH) **10%** soit 489 010 euros.

► **Social & Famille** : (Social, garderie) **1,5%** soit 78 252 euros ;

► **Services Urbains** : (Propreté de la ville, éclairage public, espaces verts, voirie communale, préservation milieu naturel) **20%** soit 948 050 euros.

► **Aide au développement économique** : 28 219 euros.

(Les comptes administratifs et les budgets prévisionnels sont consultables sur le site gourdon.fr, sur RDV en Mairie ou en version papier au prix de la photocopie et au tarif en vigueur de La Poste si envoi)



Rendez-vous à la Maison du Sénéchal

L'édifice actuellement connu sous le nom de « maison du sénéchal » est un hôtel particulier aménagé à la fin du 15^e ou au début du 16^e siècle, puis agrandi au 17^e siècle. Elle est située 17 Rue du Majou.

Malgré la richesse des archives de Gourdon, il n'a pas été possible à ce jour de lui attribuer de nom de propriétaire, ni de confirmer s'il s'agissait bien du lieu de résidence du représentant de la royauté.

Jusque dans les années 1960, y était implantée une école religieuse de filles du Sacré-Cœur, probablement créée dès le 19^e siècle.

Achetée par la municipalité au début des années 70, la maison est alors reconvertie et réutilisée dans une optique touristique, en attendant d'y créer un musée.

En juillet 2016, la mairie de Gourdon y a ouvert un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Un CIAP est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville.

Il donne la possibilité de percevoir des éléments architecturaux, patrimoniaux, inaccessibles ou inconnus et permet d'accéder à la compréhension de l'existant. Il présente l'histoire du territoire, ses traditions, les archives anciennes de la commune et quelques personnages célèbres de notre ville...

Si vous voulez connaître l'histoire du château (quand, comment et par qui a-t-il été détruit ?), l'organisation de la ville au Moyen-Âge (plus particulièrement 13^e et 14^e Siècles), cette visite est incontournable !

M. Medhi Aït-Ali a été recruté pour animer cet espace. Il vous accueille avec passion et pourra répondre à toutes vos questions.

Le CIAP est gratuit, ouvert au public d'avril à fin septembre et sur rendez-vous pour les groupes en dehors de ces périodes. **B&G**

Plus d'infos (horaires) sur le site internet : www.lamaisondusenechal.com

Connaissez-vous Pierre Pélissier ?

Pierre Pélissier est né le 22 septembre 1814 à Gourdon, rue du Majou.

Aîné d'une famille d'artisans qui compte douze enfants, il devient sourd à l'âge de cinq ans.

Vers 1825 il est envoyé à l'école des jeunes sourds-muets de Rodez, puis à Toulouse où il devient lui-même professeur (1833-1838).

Ami et collaborateur de Lamartine dès l'âge de vingt ans, Pierre Pélissier est également poète (il publiera en 1850 son Choix de poésies d'un sourd-muet.)

Sa poésie sera honorée par la célèbre Académie des jeux floraux de Toulouse.

En 1843 Pierre Pélissier poursuit sa carrière pédagogique à l'École impériale des sourds-muets de Paris.

Il s'engage dans une action sociale et éducative en faveur des sourds-muets enfants et adultes.

C'est dans cet objectif qu'il publie en 1856 le tout-premier dictionnaire pratique de la langue des signes : L'enseignement primaire des sourds-muets mis à la portée de tout le monde, avec une iconographie des signes.

Malade depuis l'âge de trente-trois ans, Pierre Pélissier meurt prématurément à Paris le 30 avril 1863. Son corps est inhumé au cimetière de Gourdon.

Afin d'honorer sa mémoire, le conseil municipal de Gourdon a décidé de donner son nom à une rue de la ville dans le quartier de Grimardet. A l'occasion de la journée mondiale des sourds, elle a été inaugurée le samedi 23 septembre en présence des descendants de Pierre Pélissier et des membres de l'Association des Sourds de Tolosa (AST) et Sign'Agora (Toulouse).



PELISSIER

Professeur (Sourd-Muet) à l'Institution de Paris, auteur d'ouvrages d'instruction et de littérature.

La ville en mouvement

Après plus de deux ans d'études, le projet de la rénovation du Tour de ville Sud est dans sa phase opérationnelle : un vaste chantier qui permet la mise en place de cheminements piétons confortables, la mise en accessibilité des commerces de la place de la Poste au kiosque à musique et la réhabilitation des réseaux Eau et Assainissement.

Un aménagement paysager qualitatif et sécurisé incitant à la promenade et la convivialité destiné à renforcer l'attractivité du Centre-ville.

CALENDRIER DES TRAVAUX

Après la réalisation de sondages archéologiques, les travaux débutent en octobre et doivent s'achever fin mai 2018. Ils seront neutralisés en décembre pendant la période avant les fêtes.

PLAN DE FINANCEMENT

Remarqué pour son parti pris de caractère, le projet a pu solliciter un financement à hauteur de 78% sur les 1 450 000 euros HT du coût des travaux.

68% de subventions sont déjà assurés dont 50% par l'État. Les autres financeurs sont la Région, le Département, la Communauté de Communes Quercy Bouriane, Lot numérique (pour la fibre) et la part d'autofinancement communal.

LES ENTREPRISES RETENUES

Lot n°1 / VRD – Gros Œuvre

MARCOULY SARL (Mandataire)
46700 Puy-l'Évêque

SIORAT SAS
24220 Vézac

Lot n°2 en cours de consultation

Lot n°3 / Espaces verts

DIVONA PAYSAGES
46090 Pradines

Lot n°4 / Electricité - Eclairage

ALLEZ ET CIE SAS (Mandataire)
75001 Paris

VIGILEC SAG
03500 St Pourcain sur Sioule

La maîtrise d'œuvre

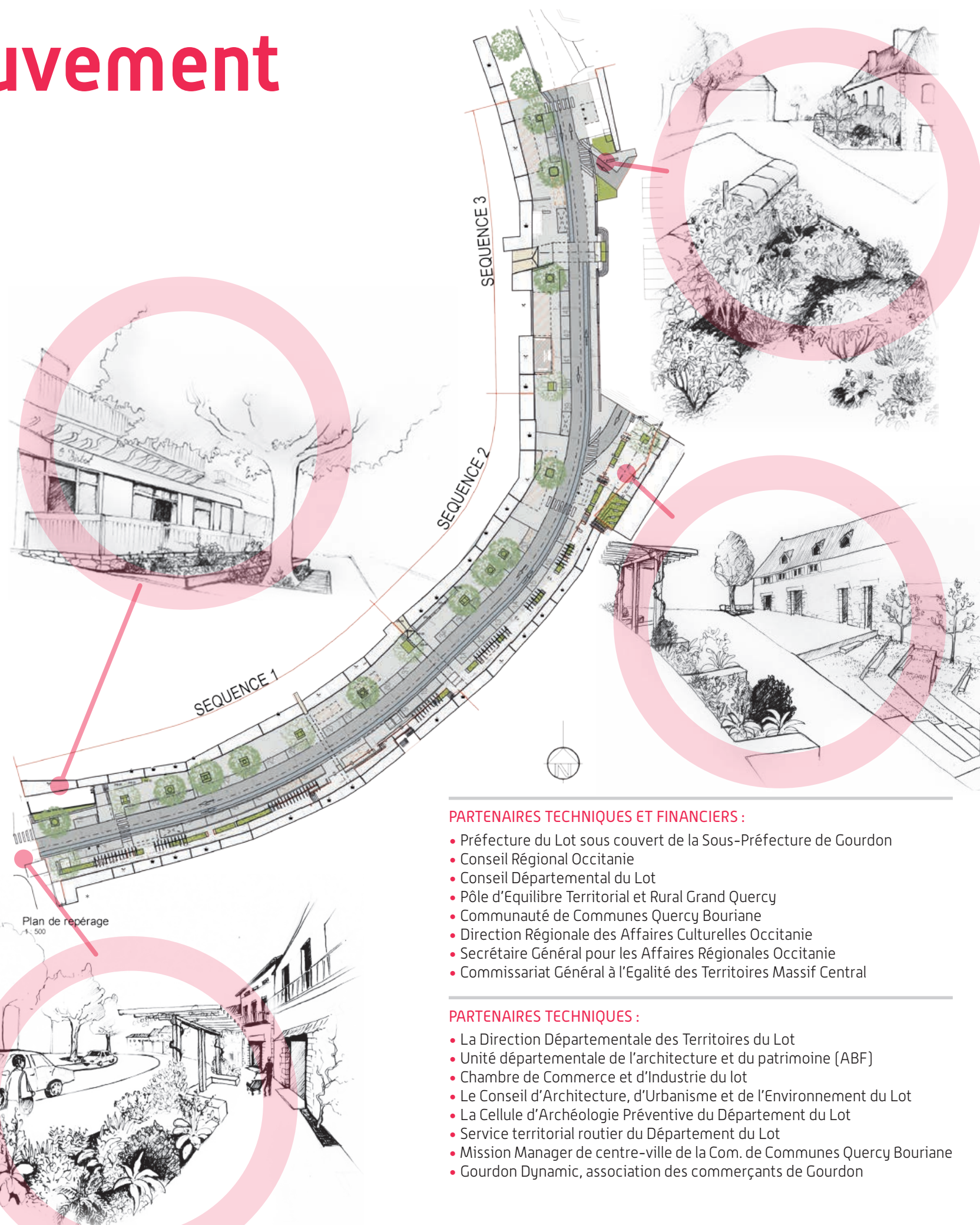
Architecture COQ & LEFRANCQ (Mandataire)
24200 Sarlat

IngSMO
46200 Souillac

Mme Alice FREYTET
83510 Saint-Antonin-du-Var

SARL NECHTAN
33700 Mérignac

VISION PROJECT
33100 Bordeaux



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

- Préfecture du Lot sous couvert de la Sous-Préfecture de Gourdon
- Conseil Régional Occitanie
- Conseil Départemental du Lot
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy
- Communauté de Communes Quercy Bouriane
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie
- Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Occitanie
- Commissariat Général à l'Egalité des Territoires Massif Central

PARTENAIRES TECHNIQUES :

- La Direction Départementale des Territoires du Lot
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (ABF)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot
- La Cellule d'Archéologie Préventive du Département du Lot
- Service territorial routier du Département du Lot
- Mission Manager de centre-ville de la Com. de Communes Quercy Bouriane
- Gourdon Dynamic, association des commerçants de Gourdon

Les platanes du tour de ville

Le tour de ville compte plus de 130 arbres, dont 35 sur la partie du Tour de Ville à réaménager. Il s'agit en très grande majorité de platanes. Un diagnostic phytosanitaire réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) a montré que sur ces 35 arbres seuls 3 n'avaient pas leur avenir hypothéqué. L'ONF a préconisé une surveillance continue sur 23 sujets, la réalisation de 5 diagnostics approfondis et l'abattage de 4 acacias. La situation des arbres du Tour de Ville est donc globalement préoccupante et a été prise en compte dans le projet d'aménagement retenu par le Conseil Municipal.

La différence de niveau entre les seuils des deux côtés des boulevards atteint jusqu'à 90 cm ce qui rend particulièrement difficile le traitement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La réponse a été apportée dans une gestion de ce dénivelé et la mise en place de rampes coté avenue Gambetta. Cette solution est la plus économique car elle limite au maximum les terrassements. Elle ne permet pas de maintenir 14 arbres dont 10 platanes, ce qui a conduit à adopter un traitement paysager qualitatif de la gestion du dénivelé avec une alternance de massifs et de pergolas qui valorisera le boulevard par rapport à la situation actuelle. L'obligation de reprendre le réseau d'assainissement pluvial de ce coté aurait par ailleurs conduit à des blessures sur les racines de nature à hypothéquer l'avenir de ces arbres dont 4 posent déjà des problèmes sanitaires sérieux.

Le projet doit permettre de sauvegarder la plantation coté butte avec :

- la limitation des terrassements à proximité des arbres pendant le chantier,
- le déplacement du réseau d'alimentation en eau qui est aujourd'hui ensermé au milieu des racines,
- la libération d'un espace de 2x2 mètres au pied des arbres, souvent blessés aujourd'hui par des chocs dus à des véhicules, pour leur permettre d'avoir un espace de respiration.

Ouverture d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile

En Mars 2016, la municipalité a accueilli dans les appartements de l'ancienne gendarmerie, propriété de Lot Habitat, un CAO (Centre d'accueil et d'orientation) pour les réfugiés issus de Calais ou du camp de Stalingrad à Paris.

Cet accueil d'urgence conduit à l'aide du CEEIS, avec le concours des services de l'Etat et des associations caritatives, sportives et culturelles de Gourdon, s'est vite révélé inapproprié pour les personnes et le centre a fermé en Juin.

La municipalité a répondu favorablement à l'appel à projet lancé par le Gouvernement pour l'installation d'un CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) structure différente qui accompagne les résidents dans leur dossier de demande d'asile.

C'est Résidences Habitats Jeunes, association Cadurcienne, qui a été retenue par l'Etat pour porter le projet. L'association gère déjà des établissements similaires sur Cahors et Figeac et un nouveau Centre devrait voir le jour prochainement dans une autre ville du Département.

Celui de Gourdon pourra assurer le gîte et le couvert de 40 personnes, pris en charge par l'Etat, et qui arriveront progressivement d'ici fin septembre dans les appartements de l'ancienne gendarmerie.

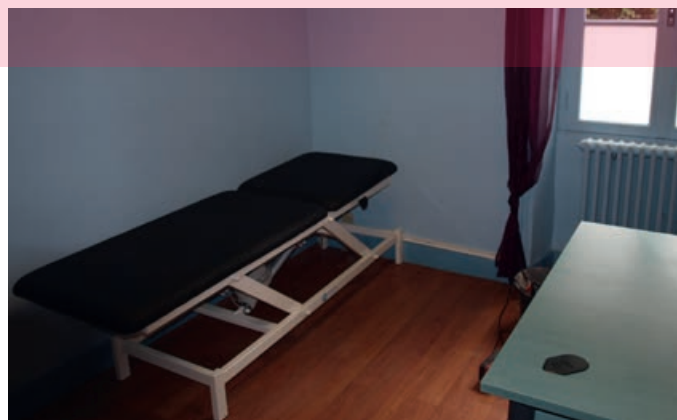
Les communes accueillantes ouvrent droit à une aide de 1000 euros par résident pour l'installation.

L'accompagnement administratif et quotidien génère 8 emplois sur la commune. **BG**

Rythmes scolaires : 4 jours ou 4 jours et demi ?

Le nouveau Gouvernement a donné aux communes la possibilité d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme de la réorganisation du Temps scolaire dès la rentrée 2017.

Afin de se donner un temps de réflexion et de concertation, la municipalité va initier un groupe de travail comprenant le personnel enseignant, les Conseils d'école et les élus pour une décision effective en septembre 2018. **BG**



Centre Médico-scolaire

Le Centre Médico-scolaire (CMS), jusqu'à maintenant hébergé à la Cité scolaire, emménage dans les locaux de la Route du Mont-Saint-Jean, (parking de l'école de l'hivernerie) aux côtés du CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique).

Le Centre Médico-scolaire est une institution qui dépend du Ministère de l'Éducation Nationale.

Constitué d'un médecin, deux infirmières et d'une secrétaire, ces centres à mi-chemin entre éducation et médecine ont pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre enfants, parents et enseignants.

CNI

Depuis mars 2017, seules, 9 communes du département du Lot sont habilitées à délivrer les Cartes Nationale d'identité.

Il est conseillé de ne pas attendre la dernière minute pour en faire la demande, les délais d'instruction étant assez longs. Attention : votre dossier sera traité uniquement sur rendez-vous

Pour toute information complémentaire, contacter le service population de la mairie.

Logements-foyer Jean-Lucien Cabanès

Deux nouveaux studios viendront prochainement compléter l'offre existante aux Logements-foyer Jean-Lucien Cabanès. Ce qui portera à 35 le nombre d'unités d'hébergements à destination de nos anciens. Tous occupés ! **BG**

Équipement informatique

Les trois groupes scolaires ont vu leur matériel informatique mis à niveau, voire complété et renouvelé, pour la somme de 13 500 euros comprenant TBI, IPAD et nouveaux ordinateurs. **BG**

Recensement de la population 2018

Du 18 janvier au 17 février 2018, le recensement officiel de la population gourdonnaise sera réalisé. Les communes de moins de 10 000 habitants voient leur recensement organisé tous les 5 ans. L'INSEE délègue à la commune la réalisation de celui-ci. C'est une obligation légale. C'est aussi un acte civique.

A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Un agent recenseur, mandaté par la mairie va se présenter chez vous.

Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne (www.le-recensement-et-moi.fr). Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, l'agent recenseur conviendra avec vous d'un rendez-vous afin de recueillir les questionnaires papiers et ce en toute confidentialité. L'INSEE travaille ensuite pour analyser l'ensemble des données recueillies.

Des informations seront mises en ligne régulièrement sur le site de la mairie :

www.gourdon.fr

et sur le site

www.le-recensement-et-moi.fr

Le point de vue de l'opposition

CLARIFICATION.

Pour simplifier les choses y a 2 façons de jouer son rôle d'opposition au sein d'un conseil municipal :

- celle qui consiste à voter contre tout parce qu'on est l'opposition et de s'agiter en parallèle sur la place publique pour prouver qu'on existe.

- celle qui consiste à discuter ce qui doit l'être et à construire, si possible, avec nos collègues conseillers qui représentent la majorité.

Du point de vue de l'efficacité, si on choisit la première option, les mathématiques sont impitoyables : à 21 contre 6 au moment du vote, l'affaire est entendue dans 100% des cas. Autant rester chez soi ou présenter sa démission.

Si on choisit la 2^{ème} solution, et à condition que la majorité soit d'accord pour débattre, ce qui est le cas à GOURDON, on fait des propositions dans les commissions et on élabore ensemble dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Nous avons fait le 2^{ème} choix, nous l'assumons et nous nous devons de le porter à la connaissance des gourdonnais qui pourraient encore en douter.

Cela ne nous interdit pas de demander régulièrement plus de sévérité pour faire respecter le stationnement en zone bleue dans l'intérêt des commerces du centre-ville même si nous ne l'obtenons pas.

Cela ne nous interdit pas de dire que l'aménagement du centre ville mériterait que soient mises en place des caméras à l'entrée et à la sortie du projet même si nous ne l'obtenons pas.

Cela ne nous interdit pas de dire que l'aménagement urbain à venir nécessite incontestablement que soit revue l'installation des forains entre le Crédit Agricole et le kiosque à musique lors des fêtes de la ST JEAN.

Cela ne nous interdit pas de dire que la propreté des espaces publics du centre-ville n'est pas à la hauteur de ce qu'on pourrait attendre même si c'est sans effet.

Cela ne nous interdit pas de mettre en garde la majorité sur une possible migration des mêmes commerces à la périphérie de la ville dans l'espace bientôt laissé libre par le déplacement de la grande surface de bricolage.

Cela ne nous interdit pas de veiller à ce qu'une autre grande surface d'alimentation ne migre également, comme le bruit court dans la ville, dans un bosquet situé au beau milieu d'une zone résidentielle.

Cela ne nous interdit pas de porter la parole des gourdonnais à l'intérieur du Conseil Municipal, à condition qu'elle soit constructive et qu'elle ne résulte pas d'un positionnement politique improductif désormais dépassé.

Bonne rentrée à tous.

SOUVENIR

Après avoir longtemps lutté contre la maladie, Catherine Schollaert, directrice de notre école de musique n'est plus. Elle restera dans nos cœurs, joyeuse et enjouée, aimant par-dessus tout partager le don qu'elle avait pour la musique. La municipalité a pris la décision, en accord avec sa famille, de baptiser l'école de Musique de Gourdon du nom de la jeune pianiste. Une page lui sera dédiée sur notre site internet.



CHATS LIBRES !

Une convention tripartite a été signée entre la commune, l'association Recours 46 poils et plumes et la Fondation 30 Millions d'amis afin de gérer la population féline laissée en déshérence par leurs propriétaires indécis.

En effet, depuis le 1^{er} Janvier 2015, de par la Loi, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

Avec le concours de l'association Recours 46, il va être procédé à une campagne de stérilisation en plusieurs endroits de la commune. Une information des riverains, propriétaires de chats « bien traités », sera effectuée au moment de la capture des chats laissés à l'abandon.

Cette acte d'incivisme et de maltraitance à animaux coûtera 1500 euros au budget de la commune.



LE GRAND CHÊNE DE LA POUSSIE

Les Plans Locaux d'Urbanisme peuvent prévoir le classement d'espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer.

Ces espaces sont alors soumis à une réglementation prévue à l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme.

Des arbres isolés, des haies ou des réseaux de haies peuvent aussi être classés en EBC.

Le Conseil municipal a considéré que le grand chêne de la Poussie, à l'angle de la D12, en direction de Cahors, méritait une attention particulière.

Il fera l'objet d'un classement EBC lors de la prochaine modification du PLU.

NON, AUX DÉPÔTS SAUVAGES ! OUI, À LA DÉCHETTERIE !

L'abandon de déchets, souvent encombrants, sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement inadmissible. Il faut noter que tout objet déposé sur l'espace public, aux pieds des bacs de collecte ou dans les espaces naturels est considéré comme un dépôt sauvage!

Ce geste qui relève de la facilité n'est pas sans conséquences pour l'environnement et les finances de la commune.

Ces dépôts peuvent rejeter des substances toxiques polluant les sols, l'eau ou l'air. L'amas d'objets génère aussi des problèmes d'insalubrité avec des nuisances olfactives et des risques sanitaires. La beauté des paysages et des villages peut également en être impactée.

Notre commune s'investit régulièrement pour maintenir l'état de propreté et éviter que les dépôts s'amoncellent et se transforment en décharge.

Aussi, le respect de l'environnement et la propreté de notre commune est l'affaire de tous ! Il est anormal que l'incivisme de quelques-uns pénalise la grande majorité des citoyens qui agissent dans le bon sens.

La loi du 15 juillet 1975 précise que les personnes responsables d'un dépôt sauvage encourent une amende de 450 euros à 1500 euros (Article L541-2, L 541-3 du Code de l'environnement). L'utilisation d'un véhicule est un facteur aggravant, le véhicule ayant servi au délit peut être confisqué.

Avant d'avoir recours à la répression, un appel est fait à la responsabilité de chacun.

Adoptons le bon geste : n'abandonnons pas nos déchets, utilisons la déchetterie !

Déchetterie de Gourdon (RD 801, route du Vigan) :

- Lundi et jeudi : 14h/18h
- Mardi, mercredi et vendredi : 9h/12h et 14h/18h
- Samedi : 9h/12h et 14h/17h

Les horaires des déchetteries du Département du Lot : www.syded-lot.fr [carte interactive]

BULLETIN EN LIGNE : INSCRIVEZ-VOUS !

Par souci d'économie, le bulletin municipal sur papier paraît désormais une fois par an.

En revanche, « le bulletin rapide », rédigé par les élus, est diffusé, par courriel, une fois par mois : son envoi ne coûte rien ! Pour le recevoir, il suffit de s'inscrire sur le site www.gourdon.fr. On peut aussi consulter en ligne les bulletins précédents.

